Image not found or type unknown

Donation au dernier vivant et famille recomposée

Par **Gypsy**, le **19/01/2012** à **17:25**

Bonjour,

Mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté meubles et acquêts et avaient fait une donation au dernier vivant. Mon père possédait des biens propres et à son décès ma mère a opté pour l'usufruit à 100 % pour les biens propres de mon père (terrain + maison) et pour les biens de la communauté. Une attestation immobilière a été établie nous désignant mon frère et moi les héritiers.

Ma mère est décédée il y a quelques mois.

Ma soeur, née lors du premier mariage de ma mère, nous demande à mon frère et moi une part sur la maison. Est-ce normal, cette maison étant le bien propre de notre père.

Merci par avance de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés